

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 5 novembre 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1211-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) *Luminaires qui ne fonctionnent pas.*
- b) *Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane : Adhésion et choix d'un représentant.*
- c) *Location d'un « loader » pour la période hivernale.*
- d) *Réservoirs bornes sèches.*

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 1^{er}, 10 et 24 octobre 2012.

1211-02

Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1211-03 Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Chouinard, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1211-04 Sur proposition de monsieur Clarence Léveque, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1211-05 Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 39 471.29 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois d'octobre 2012 est de : 150 035.76 \$.

5. Rapport de voirie.

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait un bref survol de l'état des travaux de voirie qui ont été effectués en octobre 2012.

6. Avis de motion : Règlement fixant le taux de taxes foncières générales et spéciales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2013.

Avis de motion est donné par monsieur Ghislain Lamarre concernant l'adoption d'un règlement fixant le taux de taxes foncières générales et spéciales, les tarifs pour les services et les compensations pour l'exercice financier 2013.

7. Rapport du maire (art. 955, c.m.).

Le rapport sur la situation financière de la municipalité de Saint-Léandre est déposé au conseil municipal conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec. Monsieur Yvon Tremblay, maire en fait la lecture. Le rapport sera expédié à chaque adresse civique conformément à la loi.

8. Liste des comptes passés dus (art. 1022, c.m.).

Afin de répondre aux exigences de l'article 22 du Code municipal du Québec, la liste des comptes passés dus est déposée à la table du conseil. Total des montants dus : 82 838.00 \$ en date du 31 octobre 2012.

9. Imposition de droits et rapport des exploitants de carrière et sablière.

Pour l'exercice financier municipal de 2013, les taux relatifs à l'exploitation d'une carrière et sablière sont de 0,54 \$ par tonne métrique et de 1,03 \$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant sera de 1,46 \$ par mètre cube.

Les propriétaires de carrières et sablières ont jusqu'au 30 novembre 2012 pour fournir le formulaire de déclaration dûment complété à la municipalité.

10. Calendrier 2013 des séances régulières du conseil.

1211-06

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Murray et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, débuteront à 20 heures les jours et dates suivants :

Mardi 8 janvier, Lundi 4 février, Lundi 4 mars, Lundi 1^{er} avril, Lundi 6 mai, Lundi 3 juin, Mardi 2 juillet, Lundi 12 août, Mardi 3 septembre, Lundi 7 octobre, Lundi 11 novembre et Lundi 2 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

11. Dépôt des états financiers comparatifs des revenus et dépenses.

Afin de répondre aux exigences du Code municipal du Québec, les états financiers comparatifs des revenus et dépenses, comparant les données du 1^{er} novembre 2011 à celles du 1^{er} novembre 2012, sont déposés à la table du conseil.

12. Demande d'appui de la CSMM (Commission Scolaire des Monts-et-Marées).

1211-07

Considérant le projet « Sors de ta capuche » de la Commission Scolaire des Monts-et-Marées visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence;

Considérant qu'il se veut une sensibilisation au niveau de toute la MRC de Matane, autant au plan scolaire que municipal, autant auprès des jeunes que des adultes;

Considérant que ce projet sera remis au Pacte-Rural qui sera réalisé dans l'année scolaire 2012-2013;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'appuyer le projet « Sors de ta capuche » de la Commission Scolaire des Monts-et-Marées.

13. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.

1211-08

Considérant la demande de subvention faite et accordée pour l'amélioration du réseau routier;

Considérant que le projet d'installation de signalisation routière concernant les véhicules hors routes a été réalisé dans le but d'améliorer la sécurité routière sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins suivants : Rang 6 Est, 8^e Rang, Route des Érables, Rang 7, Route du Peintre et 9^e et 10^e Rang, pour un montant subventionné de 5 000.00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

14. Frais mensuels d'opération à la Caisse Populaire Desjardins de Matane.

1211-09

Les frais bancaires mensuels applicables au compte avec opérations de la municipalité de Saint-Léandre auprès de la Caisse Populaire Desjardins de Matane s'élèvent à 85.00 \$;

Considérant que l'entente annuelle est terminée et qu'une rencontre a récemment eu lieu entre la directrice générale / secrétaire-trésorière et une représentante de la Caisse;

Considérant qu'un nouveau produit est offert, celui-ci étant un forfait transactionnel à 54.00 \$ par mois pour soixante-quinze (75) transactions auquel doit être ajouté 23.00 \$ par mois pour maintenir la marge de crédit actuelle en force et ce, pour un total de 77.00 \$ par mois;

Considérant qu'après étude du dossier, la municipalité effectue en moyenne entre soixante (60) et soixante-cinq (65) transactions mensuellement;

Considérant qu'un taux d'intérêts de 0,45 % est offert sur le compte avec opérations et un de 1,29 % sur le placement temporaire actuel;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'accepter le forfait transactionnel mensuel à 54.00 \$ auquel l'on ajoute 23.00 \$ par mois pour maintenir la marge de crédit en force pour un total de 77.00 \$ par mois et d'accepter également le taux d'intérêts de 0,45 % qui est offert sur le compte avec opérations et de 1,29 % sur le placement temporaire actuel. À noter que cette entente est d'une durée d'un an.

1211-10

15. Dossier à la CPTAQ : Demande d'une résolution et d'un avis du fonctionnaire municipal autorisé.

Considérant que le conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 12-A-P et 12-A-3-P de la municipalité de Saint-Léandre;

Considérant que la superficie des immeubles susmentionnés visés par la demande est de 0,86 hectare;

Considérant que cette demande est faite à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 12-A-P et 12-A-3-P, tous cadastre officiel de la municipalité de Saint-Léandre, soit pour l'agrandissement du périmètre urbain;

Considérant les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir

1. Le potentiel agricole du ou des lots :

Catégorie 2 à 5 %.

2. Le potentiel agricole des lots avoisinants :

Comparable au potentiel agricole des immeubles visés par la demande dans des pourcentages comparables.

3. Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture :

Théoriquement, ces terres devraient avoir un potentiel agricole intéressant toutefois, la possibilité d'y pratiquer des activités agricoles devient beaucoup plus difficile.

4. Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants :

Faibles.

5. Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale :

Aucune. Le projet visé par la demande ne cause aucune contrainte particulière aux établissements de production animale.

6. La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture :

Situation ponctuelle liée à la propriété visée.

7. L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles :

Non applicable.

8. L'effet sur la préservation, pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région :

Non applicable

9. La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture :

Non applicable

10. L'effet sur le développement économique de la région :

Aucun effet significatif.

11. Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie :

Non applicable.

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone où son notamment autorisés les usages autre qu'agricoles;

Considérant que, de l'avis du directeur du service de l'aménagement l'urbanisme de la MRC de Matane, cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

Considérant qu'il y a ailleurs sur le territoire de la municipalité et, hors de la zone agricole, très peu d'espaces appropriés qui pourraient satisfaire la demande étant donné que les usages visés par la demande sont autorisés presque exclusivement en zone urbaine;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Clarence Lévesque;

APPUYÉ PAR monsieur Gilles Murray;

IL EST RÉSOLU

Que la municipalité de Saint-Léandre transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande qui souhaite obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie des lots 12-A-P et 12-A-3-P, tous du cadastre officiel de la municipalité de Saint-Léandre;

Que le préambule de la résolution en fait partie intégrante;

Que le formulaire de demande est versé au dossier de la municipalité de Saint-Léandre prévu à cette fin.

16. La Voix de la Matanie : section spéciale « Les personnes âgées de la MRC de Matane....une richesse inestimable ! ».

1211-11

Considérant qu'annuellement, la municipalité participe à la section spéciale « Les personnes âgées de la Matane...une richesse inestimable ! » publiée dans le journal La Voix de la Matanie;

Considérant que cette année encore, la représentante commerciale de ce journal a sollicité la participation de la municipalité;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'accepter l'offre de parution et d'effectuer le paiement de 88.00 \$ taxes en sus.

17. Entente intermunicipale incendie avec la Ville de Matane.

1211-12

Considérant que le 18 mai 2011, la municipalité de Saint-Léandre a adhéré au Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane (SRSI);

Considérant que cette adhésion mettait alors définitivement fin à l'entente intermunicipale incendie avec la Ville de Matane;

Afin de régulariser le dossier, il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de confirmer officiellement par la présente, l'adhésion de la municipalité de Saint-Léandre au SRSI de la MRC de Matane le 18 mai 2011 et également, de libérer la Ville de Matane de ses obligations envers la municipalité de Saint-Léandre en vertu dudit protocole.

18. Formation de l'ADMQ à Matane pour une politique pour le maintien d'un milieu municipal sain et sécuritaire pour tous « Tolérance Zéro ».

1211-13

Considérant qu'une politique pour le maintien d'un milieu municipal sain et sécuritaire pour tous « Tolérance Zéro » doit être adoptée par la municipalité avant les élections qui auront lieu en novembre 2013;

Considérant que l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) dont la directrice générale / secrétaire-trésorière fait partie, offre une formation pour aider à la rédaction de cette politique, à Matane, et ce pour un montant de 260.00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser cette dépense de formation.

19. Séminaire annuel de PG Solutions à Rimouski relativement aux nouveautés 2012.

1211-14

Considérant qu'à chaque année, le fournisseur informatique de la municipalité de Saint-Léandre offre un séminaire annuel à Rimouski relativement aux nouveautés mises en place;

Considérant que pour les nouveautés de 2012, le montant relatif à cette formation est de 275.00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser cette dépense.

20. Offre de Nathalie Lévesque MRC Matapédia.

1211-15

Considérant que Madame Nathalie Lévesque du service de Génie Municipal de la MRC de la Matapédia offre ses services pour aider la municipalité à comptabiliser ses dépenses pour l'année 2012 en ce qui concerne les travaux de la taxe d'accise ainsi que ceux du seuil d'admissibilité;

Considérant que ses services avaient été retenus en 2011 et que cette façon de faire permet de faciliter le travail du comptable lors de la vérification annuelle et de s'assurer du respect de la programmation ou de la modifier si nécessaire;

Considérant que la MRC de Matane ne possède toujours pas ce service de génie municipal;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à retenir les services de madame Nathalie Lévesque du service de Génie Municipal de la MRC de la Matapédia.

21. Location de machinerie pour mélanger l'abrasif et le calcium incluant le chauffeur.

1211-16

Considérant que suite au deuxième appel d'offres concernant la location de machinerie pur mélanger l'abrasif et le calcium incluant le chauffeur dont l'ouverture des soumissions a eu lieu le 1^{er} novembre dernier, aucune soumission n'a été reçue.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire les recherches nécessaires afin de trouver un entrepreneur qui accepterait de faire ce travail de gré à gré.

22. Déneigement des terrains municipaux.

1211-17

Considérant que lors de l'adjudication du contrat de déneigement des terrains municipaux le 1^{er} octobre dernier via la résolution 1210-04, des changements majeurs devaient être apportés au niveau des travaux à exécuter;

Considérant que le déneigement de l'accès à la borne sèche installée dans la cour du garage municipal ainsi que le déneigement de celle dans le rang 6 Est, endroit à déterminer, n'auront pas lieu;

Considérant que le contrat n'a pas été signé avec le plus bas soumissionnaire et que ce dernier a été mis au courant de cet état fait lors d'une rencontre;

Afin de se conformer aux lois et règlements et, pour ne pas être prise en défaut lors d'une éventuelle poursuite, il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de...

- d'annuler la résolution 1210-04 la déclarant nulle et sans effet;

- d'expédier au plus bas soumissionnaire la présente résolution par courrier recommandé et aux autres soumissionnaires par courrier régulier;

- de produire un nouveau cahier de soumission incluant les changements et de retourner en appel d'offres;

- de transmettre par média-poste un avis public d'appel d'offres avec ouverture des soumissions le 15 novembre 2012 à 14h.

23. Varia

a) *Luminaires qui ne fonctionnent pas.*

La directrice générale / secrétaire-trésorière a logé un appel de service chez Les Entreprises d'Électricité G. Ouellet Inc. et le conseil mentionne que le luminaire concerné n'allume toujours pas. Un rappel sera fait à l'entrepreneur.

1211-18

b) *Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de Matane : Adhésion et choix d'un représentant.*

Considérant que conformément à la volonté exprimée par les maires de la MRC de Matane, cette dernière a entrepris des démarches afin de relancer les activités de la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales (TPI) de la MRC de Matane;

En conséquence, il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Léandre réitère son adhésion à cet organisme sans but lucratif, à titre de membre corporatif et également, de désigner le maire monsieur Yvon Tremblay représentant de la municipalité.

1211-19

c) *Location d'un « loader » pour la période hivernale.*

Considérant que la municipalité a encore besoin cette année d'effectuer la location d'une machinerie de type « loader » pour effectuer le chargement des camions de déneigement en période hivernale et également, pour le dégagement des fossés en période de redoux;

Considérant que pour la saison 2011-2012, la municipalité en avait fait la location auprès de Ferme André Bélanger pour la somme de 3 072.20 \$ taxes en sus;

Considérant que pour la saison 2012-2013, Ferme André Bélanger offre le même service aux mêmes conditions pour la somme de 4 000.00 \$ taxes en sus pour la période s'étendant de la fin novembre 2012 à la fin avril 2013;

Considérant qu'il y aurait également possibilité de faire cette location pour une période de trois (3) ans pour une somme de 11 500.00 \$ taxes en sus;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'accorder le contrat de gré à gré pour la saison 2012-2013 seulement au montant de 4 000.00 \$ taxes en sus.

d) *Réservoirs bornes sèche.*

Une rencontre a eue lieu avec monsieur Jimmy Marceau du service incendie de la MRC de Matane avec la directrice générale / secrétaire-trésorière et le maire le 1^{er} novembre dernier et ce, relativement au dossier des bornes sèches.

Après le changement de l'emplacement dans le rang 6 Est que monsieur Marceau avait effectué, il demande à la municipalité d'enfourer les deux (2) bornes sèches sur le terrain du garage municipal au lieu d'en enfourer qu'une seule à cet endroit et de laisser tomber le dernier emplacement choisi dans le rang 6 Est.

Les deux (2) réservoirs bornes sèches ayant été achetés par la municipalité en prévision de leur enfouissement au printemps 2013, la municipalité n'a aucune garantie qu'un autre changement n'aura pas lieu de la part de monsieur Marceau.

Une nouvelle discussion avec ce dernier s'impose pour valider le réel plan de match du service incendie et le point sera ramené à une prochaine séance du conseil.

24. Période de questions.

25. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h42.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.